



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE THIVENCELLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 25.05.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois de mai à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.05.2018

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José - LAURENT Yves
Mmes DUBRULLE Isabelle – MARECHAL Carole - LAFON Julie – GODIN Nicole-
HEBBELYNCK Régine – DESCAMPS Béatrice

REPRESENTES : Monsieur Denis Eric a donné procuration à Madame Maréchal Carole

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe – DUTHILLEUL Ludovic - SZALKOWSKI Loïc - YAHIA Mehdi –
JANIKOWSKI Jean-Luc

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN Nicole

*_*_*_*

1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05.04.2018**

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte- rendu est adopté à l'unanimité.

2) **Groupement de commande pour les services de téléphonie filaire, raccordement et acheminement trafic entrant/sortant –Adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes**

Le projet de schéma de mutualisation portant un nouvel élan territorial a été adopté par Valenciennes Métropole lors de sa séance communautaire du 11 décembre 2015 puis par délibération concordante par l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans le cadre de ce schéma de mutualisation, la thématique informatique a été retenue comme une des thématiques prioritaires. Ainsi, la démarche de mutualisation des systèmes informatiques a commencé avec une démarche pro active auprès des communes pour leur proposer une offre de services structurés avec un degré d'intégration qui répondra aux besoins de chaque commune.

En parallèle, le marché « *Télécommunications* » de Valenciennes Métropole se termine au 30 septembre prochain. Le marché sera effectif en septembre 2018. Il est donc nécessaire de relancer un marché. Il s'agit donc ainsi de profiter de cette opportunité pour proposer aux communes d'adhérer, si elles le souhaitent aux groupements de commandes relatifs aux télécommunications.

Suite à une première consultation des communes et de leurs CCAS, des besoins en téléphonie mobile, en téléphonie fixe et en offre d'accès internet apparaissent. Ces trois grandes familles de télécommunications feront l'objet de groupement de commandes distincts, les besoins des communes/CCAS étant différents.

Le groupement objet de la présente délibération correspond aux services de téléphonie filaire et au raccordement et acheminement trafic entrant/sortant.

Etant donné les tarifs élevés pratiqués actuellement par les différents opérateurs, les économies potentielles devraient être intéressantes financièrement pour les communes. Les solutions techniques proposées seront également plus variées que celles à disposition actuellement des communes et de leurs CCAS.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- L'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché) ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;

- Un accompagnement technique plus important

Le groupement de commandes relatif aux services de téléphonie filaire et au raccordement et acheminement trafic entrant/sortant. sera conclu entre Valenciennes Métropole, ses communes membres intéressées et leurs CCAS, qui se rejoignent autour d'un objectif commun qui est la rationalisation de l'achat pour une qualité optimale des prestations

Dès lors, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser et d'encadrer la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commande n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...).

Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins en services de téléphonie filaire et au raccordement et acheminement trafic entrant/sortant. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour les services de téléphonie filaire et au raccordement et acheminement trafic entrant/sortant.
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Thivencelle au groupement dont la convention constitutive est jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

3) Groupement de commande pour la solution de raccordement et d'accès internet –Adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Le projet de schéma de mutualisation portant un nouvel élan territorial a été adopté par Valenciennes Métropole lors de sa séance communautaire du 11 décembre 2015 puis par délibération concordante par l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans le cadre de ce schéma de mutualisation, la thématique informatique a été retenue comme une des thématiques prioritaires. Ainsi, la démarche de mutualisation des systèmes informatiques a commencé avec une démarche pro active auprès des communes pour leur proposer une offre de services structurés avec un degré d'intégration qui répondra aux besoins de chaque commune.

En parallèle, le marché « *Télécommunications* » de Valenciennes Métropole se termine au 30 septembre prochain. Le marché sera effectif en septembre 2018. Il est donc nécessaire de relancer un marché. Il s'agit donc ainsi de profiter de cette opportunité pour proposer aux communes d'adhérer, si elles le souhaitent aux groupements de commandes relatifs aux télécommunications.

Suite à une première consultation des communes et de leurs CCAS, des besoins en téléphonie mobile, en téléphonie fixe et en offre d'accès internet apparaissent. Ces trois grandes familles de télécommunications feront l'objet de groupement de commandes distincts, les besoins des communes/CCAS étant différents.

Le groupement objet de la présente délibération correspond à la solution de raccordement et d'accès internet.

Etant donné les tarifs élevés pratiqués actuellement par les différents opérateurs, les économies potentielles devraient être intéressantes financièrement pour les communes. Les solutions techniques proposées seront également plus variées que celles à disposition actuellement des communes et de leurs CCAS.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- L'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché) ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;
- Un accompagnement technique plus important

Le groupement de commandes relatif à la solution de raccordement et d'accès internet sera conclu entre Valenciennes Métropole, ses communes membres intéressées et leurs CCAS, qui se rejoignent autour d'un objectif commun qui est la rationalisation de l'achat pour une qualité optimale des prestations

Dès lors, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser et d'encadrer la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commande n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...).

Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins en solution de raccordement et d'accès internet. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la solution de raccordement et d'accès internet
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Thivencelle au groupement dont la convention constitutive est jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

4) Groupement de commande pour les solutions de raccordement et d'accès internet sur le réseau fibre Rehdeval de Valenciennes Métropole – Adhésion au groupement de commandes et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Le projet de schéma de mutualisation portant un nouvel élan territorial a été adopté par Valenciennes Métropole lors de sa séance communautaire du 11 décembre 2015 puis par délibération concordante par l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans le cadre de ce schéma de mutualisation, la thématique informatique a été retenue comme une des thématiques prioritaires. Ainsi, la démarche de mutualisation des systèmes informatiques a commencé avec une démarche pro active auprès des communes pour leur proposer une offre de services structurés avec un degré d'intégration qui répondra aux besoins de chaque commune.

En parallèle, le marché « *Télécommunications* » de Valenciennes Métropole se termine au 30 septembre prochain. Le marché sera effectif en septembre 2018. Il est donc nécessaire de relancer un marché. Il s'agit donc ainsi de profiter de cette opportunité pour proposer aux communes d'adhérer, si elles le souhaitent aux groupements de commandes relatifs aux télécommunications.

Suite à une première consultation des communes et de leurs CCAS, des besoins en téléphonie mobile, en téléphonie fixe et en offre d'accès internet apparaissent. Ces trois grandes familles de télécommunications feront l'objet de groupement de commandes distincts, les besoins des communes/CCAS étant différents.

Le groupement objet de la présente délibération correspond aux solutions de raccordement et d'accès internet sur le réseau fibre Rehdeval de Valenciennes Métropole.

Etant donné les tarifs élevés pratiqués actuellement par les différents opérateurs, les économies potentielles devraient être intéressantes financièrement pour les communes. Les solutions techniques proposées seront également plus variées que celles à disposition actuellement des communes et de leurs CCAS.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- L'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché) ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;
- Un accompagnement technique plus important

Le groupement de commandes relatif aux solutions de raccordement et d'accès internet sur le réseau fibre Rehdeval de Valenciennes Métropole sera conclu entre Valenciennes Métropole, ses communes membres intéressées et leurs CCAS, qui se rejoignent autour d'un objectif commun qui est la rationalisation de l'achat pour une qualité optimale des prestations

Dès lors, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser et d'encadrer la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commande n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...).

Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins en solutions de raccordement et d'accès internet sur le réseau fibre Rehdeval de Valenciennes Métropole. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour les solutions de raccordement et d'accès internet sur le réseau fibre Rehdeval de Valenciennes Métropole.
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune de Thivencelle au groupement dont la convention constitutive est jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

5) Programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » : programme porté par la CAVM

En février 2017, afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique d'excellence environnementale engagée par les lauréats de l'appel à initiatives Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'Etat a décidé de mettre en place un dispositif de financement complémentaire réservé à certaines collectivités lauréates : le programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV ».

Validé par arrêté ministériel en date du 9 février 2017 (modifié le 24 février), ce programme vise à accélérer la réalisation d'économies d'énergie par les territoires grâce au financement de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public et les logements du territoire.

En tant que TEPCV lauréat et signataire d'un avenant avec l'Etat après le 13 février 2017, Valenciennes Métropole a décidé de porter un programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » sur son territoire, orienté exclusivement sur des travaux d'économie d'énergie réalisés sur le patrimoine public des communes.

Le programme porté par Valenciennes Métropole permet aux communes bénéficiaires l'obtention de recettes exceptionnelles générées par les travaux d'économie réalisés, par la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les dépenses éligibles à ce programme doivent avoir été engagées au plus tôt le 13 février 2017 et doivent être complètement terminées et payées au plus tard le 31 décembre 2018.

Suite à l'appel à projets lancé par Valenciennes Métropole fin novembre 2017, la commune est bénéficiaire du programme. A ce titre, elle projette de valoriser les travaux d'économies d'énergie suivants :

Changement de la chaudière à l'école

Après les aides reste à financer par la commune =>8796€, **le conseil souhaite un courrier auprès du Président de Valenciennes Métropole pour le reste à charge correspondant aux frais de raccordement du gaz**

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour le dépôt de demande de CEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec Valenciennes Métropole pour le versement des recettes générées par la vente des CEE obtenus suite aux travaux d'économies d'énergie réalisés sur le territoire.

Par le Parc Naturel => subvention de 40 000€ pour l'éclairage public, montant du devis 49.000€

→ une demande d'avance de trésorerie a été faite auprès u CRCA

6) Participation citoyenne : compte rendu de la réunion

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunions publique qui s'est déroulée avec la commune de Saint- Aybert. Il fait part des modalités et des conditions de mise en place du dispositif.

Un flyer concernant les modalités de cette action sera distribué avec le prochain bulletin mensuel.

7) Informations et Questions diverses

a. Carrefour International Spectacle d'arts traditionnel le 5 juin (14h pour les scolaires – 19h tout public)

Madame Julie Lafon fait part que la commune reçoit à la salle des fêtes le mardi 5 juin l'espace Pasolini dans le cadre du carrefour international.

b. Fiche d'inscription pour l'éveil musical

Madame Julie Lafon présente la fiche d'inscription qui sera distribuée pour la mise en place de l'école rurale de musique à compter de septembre 2018. Celle-ci est validée à l'unanimité (annexe1).
Participation de la commune =>600€/an

c. Programmation d'une réunion de concertation pour l'occupation de l'espace de la Dodaine

Cette réunion se déroulera le lundi 4 juin à 18h en mairie.

d. Organisation de la Commémoration du 11 novembre

Monsieur le maire fait part que les jeunes sapeurs- pompiers peuvent participer au défilé du 11 novembre toutefois il faut avancer l'horaire à 9H. A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable car la commune souhaite organiser une commémoration plus « importante » pour le centenaire. Il est nécessaire de contacter l'association de généalogie
Le défilé se fera donc à 11h. Rassemblement à 10h30 devant le Tuchel' Café Départ à 10h45.

e. Participation au festival jeune public de Petite-Forêt

Madame Julie Lafon fait part que le festival communautaire jeune public de Petite-Forêt se déroulera du 5 au 25 novembre 2018. La commune peut y participer comme chaque année moyennant une participation financière de 3€ par enfant. Un spectacle pour les maternelles « Histoires sans faim » et un spectacle pour les primaires « Soup' à la patate ». Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce festival.

f. Demande de mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes les 16 et 17 mars 2019 pour une porte ouverte généalogique de l'association Histoires de Famille

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de l'association Histoires de Famille qui sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gracieux les 16 et 17 mars 2019 pour leur 3^{ème} porte ouverte généalogique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à cette demande (sous réserve des disponibilités de la salle).

g. Ville de Crespin : accord pour le prêt de chalet pour le marché de Noël

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de la mairie de Crespin qui valide la mise à disposition de 10 chalets pour le marché de Noël des 8 et 9 décembre 2018.

h. Fête des Ecoles le 23 juin 2018

i. Mise à disposition d'une personne assermentée à la surveillance baignade lors de la sortie à Nausicaa

j. Intervention de Madame Descamps

Madame Béatrice Descamps informe le conseil municipal que le département a attribué une subvention d'un montant 1714€ pour l'organisation de rencontres intergénérationnelles (annexe 2).



ÉCOLE RURALE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE Quarouble - Thivencelle

Pour tous renseignements M. Lalou Christophe Tél : 06 37 03 18 50 ou ecoleruralemusique@gmail.com

PRÉ INSCRIPTION EN CLASSE D'ÉVEIL MUSICAL (4-6ans) à retourner avant le 27 juin 2018

Nom de l'élève : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : M F

Nom du Responsable : Prénom :

Téléphone : Mobile :

Email:

Adresse :

Code Postal et Ville :

90€ par an pour les habitants de Thivencelle et Quarouble
120.00€ par an pour les extérieurs
(Possibilité de règlement en 3 fois)

Horaires souhaités pour l'atelier d'Éveil Musical

Mercredi 11h00-12h00 à Thivencelle Mercredi 16h00-17h00 à Quarouble

Je, soussigné(e) (NOM, Prénom)
demande l'inscription de mon fils/ma fille..... et
m'engage à m'assurer de sa prise en charge effective à chaque cours.

En m'inscrivant à l'école de musique, je respecte la charte de l'École Rurale
Intercommunale de Musique, j'accepte la prise de photos et l'utilisation des images sans
limite de durée, j'autorise aussi l'École Rurale Intercommunale de Musique à prendre
toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

**Votre demande d'inscription ne sera prise en compte, qu'après réception d'un
chèque d'arrhes d'un montant de 20 € joint à ce formulaire (à l'ordre de l'E.R.M.).
Dans le cas où nous ne pourrions valider votre inscription faute de place, ce chèque
vous sera alors restitué fin Septembre.**

Date Signature :

Cette fiche est à retourner accompagnée de votre chèque de réservation

Mairie de Thivencelle Rue de Saint-Aybert, 59153 Thivencelle ou Mairie de Quarouble Place Albert Manard 59243 Quarouble
par courrier Ecole Rurale de Musique 198, rue de Saint-Sauve 59770 Marly

ANNEXE 2



Le Président

Direction Générale Adjointe
en charge du Développement Territorial

Direction des Solidarités Territoriales et du
Développement Local

Direction adjointe
de l'Aménagement Territorial

Service Accompagnement au
Développement Territorial

Tél. : 03 59 73 24 50
mariececile.bas@lenord.fr
Réf. : PPI/CL/PJD/MCB/17
Affaire suivie par : Marie-Cécile BAS

Monsieur José DUBRULLE
Maire de la Commune de Thivencelle
Mairie
Rue de Saint Aybert
59163 THIVENCELLE

Lille, le **6 DEC. 2017**

Monsieur le Maire,

A la demande conjointe de Madame Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Conseillers Départementaux du canton de Marly, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil départemental du Nord a décidé, lors de sa réunion du 27 novembre 2017, d'attribuer à votre commune une subvention d'un montant de 1 714 € pour l'organisation de rencontres intergénérationnelles.

Cette aide financière vous sera versée prochainement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51 rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59